



18

Pierre Brenac

Le Lay mil huit cents Six Et Le vingt Sept Quatrième feuillet
 par devant nous maire officier de l'état civil
 de la commune d'Angles Département d'utary Sont **Mouley**
 comparus Joseph Brenac Brasie demurant a
 piessart oude du defunt, Et Louis mainadier demurant au
 dit piessart voisin du defunt Lesquels nous ont declare que
 le jour d'hier a six heures du soir Est decide Pierre Brenac
 celibataire age de seize ans fils de feu Jacques Brenac
 Et Delicabeth Sungen mariés dans sa maison d'habitation
 au dit piessart Lesquels apres leur avoir fait lecture du
 present acte ont dit ve savoir signé de ce Requis par nous
 maire Soussigné,
 Abbé main

19

Jacques
Armenyaut

Le Lay mil huit cents Six Et Le vingt quatre avril par
 devant nous maire officier de l'état civil de la commune
 d'Angles Département d'utary Sont comparus Jacques
 Armenyaut Brasie demurant a Angles fils du defunt
 Et Céas Armenyaut demurant a Angles frere du defunt
 Lesquels nous ont declare que ce jour d'huy a huit heures
 du matin Est decide Jacques Armenyaut Romanié veuf age
 de cinquante dix huit ans dans sa maison d'habitation
 au dit Angles Lesquels apres leur avoir donne lecture du
 present acte ont dit ve savoir signé de ce Requis par nous
 maire Soussigné
 Abbé main

20

Gabrielle
Phalipou

Le Lay mil huit cents Six Et Le vingt quatre avril
 par devant nous maire officier de l'état civil de la
 commune d'Angles Département d'utary Sont comparus
 Louis Gae metayer demurant a Lemoury fils de la
 defunte Et Joseph Gae metayer demurant a Rouant
 fils de la defunte Lesquels nous ont declare que Gabrielle
 Phalipou veuve Gae agee de quatre vingt un ans Est
 decidee aujourd'huy a midy dans sa maison d'habitation
 au dit Lemoury fille de feu Joseph Phalipou Et de
 Lesquels apres leur avoir fait lecture du present acte
 ont dit ve savoir signé de ce Requis par nous maire
 Soussigné
 Abbé main